

### **1-Objet et domaine d'application :**

Le présent document a pour objet de déterminer et d'expliciter la nouvelle tarification d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) candidats à l'accréditation ou déjà accrédités par ALGERAC.

Ces nouveaux tarifs sont arrêtés par l'Organe de gestion d'ALGERAC par résolution N°08 du 09/04/2018, ils s'appliquent aux organismes activant sur le territoire Algérien, pour les rubriques suivantes :

- ✓ Les visites préliminaires
- ✓ Les frais de délivrance de certificats

Les frais d'accréditation figurant sur l'annexe sont applicables lorsque l'évaluation est réalisée par des évaluateurs Algériens. Chaque demande d'accréditation fera l'objet d'un devis qui sera soumis à l'OEC, candidat à l'accréditation pour approbation.

### **2-Date d'effet de la tarification :**

La tarification jointe en annexe, est applicable à compter du 09/04/2018. Toutefois, les tarifications qui concernent les dossiers déjà inscrits et dont les devis ont été déjà validés par les OEC, candidats à l'accréditation, antérieurement à la date précitée, continueront à être appliqués jusqu'à achèvement de l'étape en question.

### **3- Taxes : l'ensemble des tarifs sont exprimés en Hors taxe**

**1- Laboratoire :****Accréditation initiale /Renouvellement :**

Laboratoires Essai/Analyse/Biologie médicale			Laboratoire Etalonnage	
1-1- Visite préliminaire	De 1 à 10 Essais/analyses 1 domaine .1 site	225.000DA	1 à 05 grandeurs	225.000 DA
	De 11 à 20 Essais/analyses 1 domaine .1 site	275.000DA	06 à 10 grandeurs	275.000 DA
	Plus de 20 Essais/analyses 1 domaine .1 site	325.000DA	Plus de 10 grandeurs	325.000 DA
1-2 Frais d'inscription Dossier uniquement pour l'accréditation initiale.	De 1 à 10 Essais/ analyses	90.000DA	1 à 05 Grandeurs	90.000 DA
	De 11 à 20 Essais/ analyses	110.000DA	06 à 10 Grandeurs	110.000 DA
	Plus de 20 Essais/analyses	120.000DA	Plus de 10 Grandeurs	120 .000 DA

Laboratoires Essai/Analyse/Biologie médicale			Laboratoire Etalonnage	
1-3 Analyse documentaire	De 1 à 10 Essais/analyses	300.000DA	1 à 05 Grandeurs	300.000DA
	De 11 à 20 Essais/analyses	320.000DA	6 à 10 Grandeurs	320.000 DA
	Plus de 20 Essais/ analyses	350.000DA	Plus de 10 Grandeurs	350.000 DA
1-4 Evaluation	Suivant le nombre Essais/analyses, de domaines et de sites (voir PRO 12)  Min (1REE+1ET) x 2 Jrs	REE = 60.000 DA/Jr	Suivant le nombre de grandeur, et de sites (voir PRO 12)  Min (1REE+1ET) x 2Jrs	REE = 60.000 DA/Jr
		ET = 50.000 DA/Jr		ET = 50.000 DA/Jr
		EXP = 40.000DA/Jr		EXP = 40.000 DA/Jr
	n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1 Jr pour REE et 1/2 Jr pour EXP et ET pour rédaction du rapport.			
1-5 Evaluation complémentaire	Minimum 1 Evalueur ou 1 REE/1 jour			

REE : Responsable Equipe Evaluation

ET : Evalueur Technique

EXP : EXPERT

Laboratoires Essai/ Analyse/Biologie médicale			Laboratoire Etalonnage	
1-6 Délivrance du certificat et des Annexes :	De 1 à 10 Essais/ analyses	300.000DA	01 à 05 Grandeurs	300.000DA
	De 11 à 20 Essais/analyses	325.000DA	06 à 10 Grandeurs	325.000DA
	Plus de 20 Essais/analyses	375.000 DA	Plus de 10 Grandeurs	375.000 DA
1-7 EXTENSION	De 1 à 05 Essais/analyses	Analyse docs : 150.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)*. Minimum 1 Evalueur/1Jr Certificat+ annexes : 200.000 DA	01 à 03 Grandeurs	Analyse docs : 150 .000DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)*. Minimum 1 Evalueur/1 Jr Certificat+ annexes : 200.000 DA
	De 06 à 10 Essais/ analyses	Analyse docs : 200.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)* Minimum 1 Evalueur /1Jr Certificat+ annexes : 250.000 DA	04 à 06 Grandeurs	Analyse docs : 200 .000DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)* Minimum 1 Evalueur/1 Jr Certificat+ annexes : 250.000 DA
	Plus de 10 Essais/ analyses	Analyse docs : 250.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)*. Certificat+ annexes : 312.500 DA	Plus de 06 Grandeurs	Analyse docs : 250 .000DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1-4)*. Certificat+ annexes : 312.500 DA
	(*) n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1/2 Jr pour REE pour rédaction du rapport. Minimum 1 Evalueur ou REE /1Jr			

Unité technique= entité opérationnelle au sein d'un OEC avec un ensemble de moyens et de personnel spécifique d'un domaine de compétence

	Laboratoires Essai/ Analyse/Biologie médicale	Laboratoire Etalonnage
1-8 REDEVANCE annuelle : Inscription au site et utilisation du logo ALGERAC	200.000DA+nU(x)20.000 DA	200.000DA+nG(x)20.000 DA
	<p>La redevance annuelle est calculée sur la base de l'accréditation initiale ou de renouvellement + l'extension.</p> <p>La première redevance est calculée suivant la formule : <math>\text{Redevance annuelle} \times M/12</math>.</p> <p>La redevance sur extension est calculée sur la base du nombre d'unité technique ou grandeur objet de l'extension x 20.000 DA. Toutefois, le montant maximum de la redevance annuelle (initiale + Extension) est plafonné à 300.000 DA /Année. elle prend effet à compter de la date de notification de l'extension jusqu'au 31 décembre de l'année en cours suivant la formule de la redevance initiale (PRO 18).</p> <p>M est le nombre de mois entiers entre la prise d'effet de l'accréditation et la fin de l'année. le premier mois est considéré comme entier si la date du certificat est antérieure à la date du 15 du mois considéré.</p>	
1-9 SURVEILLANCE	<p>Analyse docs=50% du barème suivant nombre d'essai/analyses de l'initiale +Extension.(voir point 1-3)</p> <p>Evaluation : voir tarifs évaluation H/Jr (1-4) *</p> <p>Validation Certificat+ annexes avec changements(CAS): voir tarifs de l'initiale (1-6)</p>	<p>Analyse docs : 50% du barème suivant nombre de grandeurs de l'initiale +Extension. (voir point 1-3)</p> <p>Evaluation : voir tarifs évaluation H/Jr(1-4)*</p> <p>Validation Certificat+ annexes avec changements(CAS): Voir tarifs de l'initiale (1-6)</p>
	(*) n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1/2 J pour REE pour rédaction rapport. Minimum 1 Evalueateur ou REE /1 jour	
1-10 Réduction de domaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les frais de validation du certificat et annexes sont redevables si le rapport de l'évaluation de surveillance est soumis au CAS pour modification (réduction).</li> <li>✓ La réduction demandée par l'OEC accrédité n'est pas soumise à l'avis du CAS, toutefois l'OEC restera redevable des frais de délivrance du certificat ou des annexes modifiés.( voir rubrique 1-6)</li> </ul>	

Unité technique = entité opérationnelle au sein d'un OEC avec un ensemble de moyens et de personnel spécifique d'un domaine de compétence défini régi techniquement par un même système de management.

Un laboratoire est constitué par un ou plusieurs sites géographiques dans lesquels se trouvent une ou plusieurs unités techniques.

CAS = comité accréditation spécialisé

nU = nombre unités technique

nG= nombre de Grandeurs.

2- CERTIFICATIONAccreditation initiale/Renouvellement

Certification de système management (ISO/CEI/17021) Référentiels ISO 9001et ISO 14001			OHSAS 18001 ou autres	ISO/TS-22003	
2.1 Visite préliminaire	De 1 à 10 domaines (codes EA/IAF).	225.000 DA	200.000 DA	De 1 à 05 Codes	200.000 DA
	De 11 à 20 domaines (codes EA/IAF).	275.000 DA		De 6 à 10 Codes	225.000 DA
	Plus de 20 domaines (codes EA/IAF).	325.000 DA		Plus de 10 Codes	275.000 DA
2-2 Frais d'inscription dossier uniquement pour l'accréditation initiale.	De 1 à 10 domaines (codes EA/IAF).	90.000 DA	120.000 DA	De 1 à 5 Codes	90.000 DA
	De 11 à 20 domaines (codes EA/IAF).	110.000 DA		De 6 à 10 Codes	110.000 DA
	Plus de 20 domaines (codes EA/IAF).	120.000 DA		Plus de 10 Codes	120.000 DA
	Dans le cas d'introduction d'une demande incluant d'autres référentiels (OHSAS-18001-ISO/TS 22003,...) le tarif appliqué sera de : 120.000DA.		Dans le cas d'introduction d'une demande regroupant plus d'un référentiel (OHSAS-18001-ISO 27006,..) le tarif appliqué sera de : 120.000 DA		

Certification de système management (ISO/CEI/17021) Référentiels ISO 9001et ISO 14001			OHSAS 18001 ou autres	ISO/TS-22003	
2-3 Analyse documentaire	De 1 à 10 domaines (codes EA/IAF).	180.000 DA	140.000 DA	De 1 à 5 codes	120.000DA
	De 11 à 20 domaines (codes EA/IAF)	220.000 DA		De 6 à 10 codes	140.000DA
	Plus de 20 domaines (codes EA/IAF).	260.000 DA		Plus de 10 codes	180.000DA
	+20.000 DA par référentiel Supplémentaire dans le cas d'introduction de demande incluant en sus les référentiels OHSAS- 18001-ISO/TS 22003,...			Dans le cas d'introduction d'une demande regroupant plus d'un référentiel (OHSAS 18001, ISO/TS-22003,..) le tarif appliqué sera de : 140.000 DA +20.000DA par référentiel supplémentaire.	
2-4 Evaluation	n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+1 J pour REE et1/2 j par EXP et ET pour rédaction rapport d'évaluation. Voir rubrique 1-4 (TARIFICATION)				
2-5 Evaluation complémentaire	Voir rubrique 1-5				

Certification de système management (ISO/CEI/17021) référentiels ISO 9001 et ISO 14001			ISO/TS-22003		OHSAS 18001 et ISO/CEI 27006
2-6 DELIVRANCE DU CERTIFICAT ET DES ANNEXES :	De 1 à 10 domaines (codes EA/IAF). 1 référentiel	225.000 DA	De 01 à 05 codes	175.000DA	200.000 DA
	De 11 à 20 domaines (codes EA/IAF). 1 référentiel	275.000 DA	De 6 à 10 codes	200.000DA	
	Plus de 20 domaines. 1 référentiel.	325.000 DA	Plus de 10 codes	225.000 DA	
	+20.000 DA par référentiel Supplémentaire.			Dans le cas d'introduction d'une demande regroupant plus d'un référentiel, le tarif appliqué sera de : 160.000 DA + 20.000DA par référentiel supplémentaire (ISO/TS-22003-ISO/27006-OHSAS18001.	
2-7 EXTENSION	de 1 à 5 domaines (codes EA/IAF) supplémentaires.	Analyse docs : 100.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation(1.4)*. Certificat+ annexes : 150.000DA	de 1à3 codes	Analyse docs : 100.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)*. Certificat+ annexes : 150.000DA	ISO/TS- 22003
	de 6 à 10 domaines (codes EA/IAF) supplémentaires.	Analyse docs : 120.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 200.000DA	de 4 à 06 codes	Analyse docs : 120.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 175.000DA	
	Plus de 10 domaines (codes EA/IAF) supplémentaires.	Analyse docs : 160.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 250.000 DA	Plus de 06 codes	Analyse docs : 160.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 200.000DA	
	*n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1/2 J pour REE pour rédaction rapport. Minimum 1 Evalueur ou REE /1 jour				



Certification de système management (ISO/CEI/17021-1) Référentiels ISO 9001-ISO 14001		ISO/TS-22003	OHSAS 18001 - ISO/ 27006
2-8 Redevance annuelle : Inscription au site et utilisation du logo ALGERAC	200.000 DA + ND *20.000	200.000 DA+NC*20.000	200.000 DA
	+20.000 DA par référentiel Supplémentaire.	+20.000 DA par référentiel Supplémentaire.	+20.000 DA par référentiel supplémentaire.
	<p>La redevance annuelle est calculée sur la base de l'accréditation initiale + la demande d'extension ou la demande de renouvellement.</p> <p>Dans le cas d'une accréditation concernant plus d'un référentiel, la redevance est calculée comme suit :  <math>200.000DA + nd + nR \times 20.000DA</math>. La première redevance est calculée suivant la formule : <math>Redevance\ annuelle \times M/12</math>            (voir PRO 18). La redevance sur extension est calculée sur la base du nombre de domaines objet de l'extension <math>\times 20.000 DA</math>.            elle prend effet à compter de la date de notification de l'extension jusqu'au 31 décembre de l'année en cours suivant la formule de la redevance initiale (PRO 18).</p> <p>Toutefois, le Montant Maximum de la redevance annuelle (initiale + Extension) est plafonné à 300.000 DA/Année. M est le nombre de mois entiers entre la prise d'effet de l'accréditation et la fin de l'année. le premier mois est considéré comme entier si la date du certificat est antérieure à la date du 15 du mois considéré.</p>		
2-9 Surveillance	Analyse docs : 50% du barème suivant nombre de domaines (codes EA/IAF) de l'initiale +Extension. (voir point 2-3) Evaluation : voir rubrique 2.4* Validation Certificat+ annexes avec Changements(CAS): voir tarifs de l'initiale (2.6)	Analyse docs : 50% du barème suivant nombre de codes de l'initiale +Extension. (voir point 2-3) Evaluation : (voir rubrique 2-4*) Validation Certificat + annexes avec Changements(CAS): voir tarifs de l'initiale (2.6)	Analyse docs : 50% du barème de l'initiale +Extension. Evaluation : ( voir rubrique 2-4*) Validation Certificat+ annexes avec Changements(CAS): voir tarifs de l'initiale (2.6)
	*n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1/2 J pour REE pour rédaction rapport. Minimum 1 Evaluator ou REE /1 jour		
2-10 Réduction de domaines	<p>-Les frais de validation du certificat et annexes sont redevables si le rapport de l'évaluation de surveillance est soumis au CAS pour modification (réduction).</p> <p>-la réduction demandée par l'OEC accrédité n'est pas soumise à l'avis du CAS, toutefois l'OEC restera redevable des frais de délivrance du certificat ou des annexes modifiés.( voir rubrique 2.6)</p>		

ND= nombre de domaines

NC= nombre de codes

NR : nombre de référentiels supplémentaires

CAS= Comité Accréditation spécialisé

**3 -INSPECTION****Accréditation initiale/Renouvellement :**

3-1 Visite préliminaire	de 1 à 5 portées (type d'activité).		200.000 DA		
	de 6 à 10 portées (type d'activité)		225.000 DA		
	Plus de 10 portées (type d'activité)		275.000 DA		
3-2 Frais d'inscription dossier uniquement pour l'accréditation initiale.	de 1 à 5 portées (type d'activité).	90 .000 DA	3.4 Evaluation :	n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+)1J pour REE et 1/2 j pour EXP et ET pour rédaction rapport d'évaluation. (TARIFICATION Voir rubrique 1.4)	
	de 6 à 10 portées (type d'activité)	110.000 DA			
	Plus de 10 portées (type d'activité).	120.000 DA	3.5 Evaluation complémentaire :	Voir rubrique 1.5	
3-3 Analyse documentaire	de 1 à 5 portées (type d'activité)	180.000 DA	3.6 Délivrance du certificat et des Annexes :	de 1 à 5 portées (type d'activité).	225.000 DA
	de 6 à 10 portées (type d'activité)	220.000 DA		de 6 à 10 portées (type d'activité).	275.000DA
	Plus de 10 portées (type d'activité)	260.000 DA		Plus de 10 portées (type d'activité)	325.000 DA
	Portée : services spécifiques d'évaluation de la conformité pour lesquels l'accréditation est demandée ou a été octroyée.				

INSPECTION				
3-7 Extension	de 1 à 3 portées (type d'activité)	Analyse docs : 100.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 150.000DA	3.9 Surveillance	Analyse docs : 50% du barème suivant nombre de portées de l'initiale +Extension. (voir point 3-3). Evaluation : voir tarifs évaluation H/Jr(1.4)* Validation Certificat+ annexes avec Changements(CAS): voir tarifs de l'initiale (3.6)
	De 4 à 06 portées (type d'activité)	Analyse docs : 120.000 DA Evaluation : voir tarifs Évaluation (1.4) * Certificat+ annexes : 200.000DA		
	Plus de 06 portées (type d'activité)	Analyse docs : 160.000 DA Evaluation : voir tarifs évaluation (1.4)* Certificat+ annexes : 250.000DA		
*nbr évaluateurs x nbr jours sur site(+) 1/2 J pour REE pour rédaction rapport. Minimum 1 Evalueateur ou REE /1 jour			n <sup>br</sup> évaluateurs x n <sup>br</sup> jours sur site(+) 1/2 J pour REE pour rédaction rapport. Minimum 1 Evalueateur ou REE /1 jour	
			La redevance annuelle est calculée sur la base de l'accréditation initiale ou de renouvellement +l'extension. La première redevance est calculée suivant la formule : $Redevance\ annuelle \times M / 12$ . La redevance sur extension est calculée sur la base du nombre de portées objet de l'extension x 20.000da. Toutefois, le Montant Maximum de la redevance annuelle (Initiale +Extension) est plafonné à 300.000 DA/An.	
			Elle prend effet à compter de la date de notification de l'extension jusqu'au 31 décembre de l'année en cours suivant la formule de la redevance Initiale PRO 18.	
3-8 Redevance annuelle : Inscription au site et utilisation du logo ALGERAC			200.000 DA + nP * 20.000 DA	
3-10 Réduction de domaines			Les frais de validation du certificat et annexes sont redevables si le rapport de l'évaluation de surveillance est soumis au CAS pour modification (réduction). La réduction demandée par l'OEC accrédité n'est pas soumise à l'avis du CAS, toutefois l'OEC restera redevable des frais de délivrance du certificat ou des annexes modifiées. (Voir rubrique 3.6)	